

Le 30 septembre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

MES NOTES PERSONNELLES

Les éditions Lexbase proposent une nouvelle fonctionnalité pour les titulaires d'un login/mot de passe individuel : « Mes notes personnelles ». Désormais, sur chaque document Lexbase (source officielle, fiche encyclopédique, news), vous pourrez créer une note personnelle (titre, contenu, outil de traitement de texte), qui sera conservée et consultable à tout moment sur le document annoté. Vous serez le/la seul(e) à pouvoir consulter, modifier ou supprimer votre note. La version imprimable (pdf) du document intégrera les notes ainsi écrites. La note personnelle constitue, dès lors, une véritable référence à part entière, associée aux documents Lexbase, comme une source officielle, une Etude encyclopédique ou un article de doctrine. « Mes notes personnelles » : c'est l'intégration de votre doctrine personnelle, dans un contenu documentaire riche et réactif, pour faciliter votre interprétation du droit au jour le jour.



[A propos de LEXBASE](#)

Fortes d'une longue expérience sur internet, les éditions juridiques LEXBASE proposent une gamme complète de produits documentaires, d'informations et de formations e-learning destinés aux professionnels du droit. LEXBASE est, aujourd'hui, un service incontournable du paysage juridique français.

[Suivez les dernières actualités de LEXBASE sur Twitter et Facebook :](#)



[Contact Presse :](#)

Fabien Girard de Barros

fgirard@lexbase.fr

01 44 79 93 01

LEXBASE

1 rue Ambroise Thomas- 75009 Paris
Tel : 01 44 79 93 01 / Fax : 01 44 79 93 11